

Risque inondation et coulées de boues



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables, elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau ou à une concentration des ruissellements provoqués par les pluies importantes en durée ou en intensité

Il peut se traduire :

- Des inondations de plaine par débordement d'un cours d'eau
- Des coulées de boues (conséquence de ruissellement dans le vignoble)

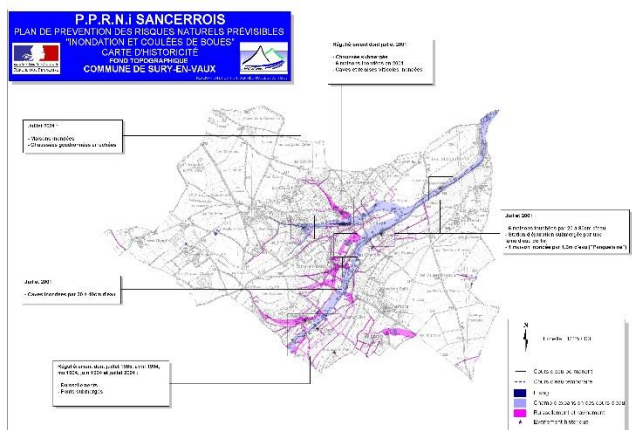
L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- L'intensité et la durée des précipitations
- La surface et la pente du bassin versant
- La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol
- La présence d'obstacles à la circulation des eaux

Le risque sur notre commune

La commune de Sury-en-Vaux est concernée par les risques inondations suivants :

Carte d'historicité du PPR



Descriptif des risques de la commune

Le cours d'eau La Belaine a déjà inondé notre commune à plusieurs reprises, la crue de juillet 2001 a marqué les esprits.

Les zones inondables sont présentées sur la cartographie ci-contre.

- Les villages situés en bordure de rive, principalement les Moulins, Panquelaine, Tréprot, La Vallée et Maimbray, peuvent être inondés en cas de fortes précipitations entraînant une montée rapide du ruisseau de la Belaine
- Les villages des Vignes et Chappe sont quant à eux concernés par le ruissellement consécutif à de fortes pluies d'orage

Arrêtés de catastrophe naturelle liés au risque inondation (consultables sur le site <http://macommune.prim.net/>)



Consulter également la fiche générale « Quels sont les bons réflexes à connaître »

Prévention

Notre commune est soumise au **plan de prévention des risques Inondation et coulées de boues en Sancerrois**, approuvé le 20 décembre 2013. Les zones exposées sont également prises en compte dans le **plan local d'urbanisme** de la commune. Le PPR et le PLU sont consultables en mairie.

En cas d'inondation (niveau alerte 4), un dispositif de réaction est prévu, le plan communal de sauvegarde prévoit la mise en place de l'information, l'évacuation et l'hébergement des populations menacées.

Les bons réflexes spécifiques au risque inondation

Consignes individuelles de sécurité

Se protéger avant

S'organiser et anticiper :

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie
- S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à sa mise en sûreté
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : albums de photos, papiers personnels, factures, ... les matières et les produits dangereux ou polluants
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- Aménager les entrées possibles d'eau : batardeaux, portes, soupiraux, événements
- Amarrer les cuves

- Repérer les stationnements hors zone inondable
- Prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures, ...

Se protéger pendant







Dès l'annonce de la montée des eaux :

Mettre en place les mesures conservatoires ci-dessous :

- Couper l'électricité, le gaz et le chauffage
- Placer les objets ou documents précieux dans les étages, ainsi que de l'eau potable et de la nourriture
- Mettre les produits périssables et les produits toxiques (pesticides, produits d'entretien, ...) à l'abri de la montée des eaux
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline,
- Ecouter la radio (France Bleu Berry) pour connaître les consignes à suivre

Se protéger après

- S'informer auprès de sa mairie pour connaître la marche à suivre concernant le possible retour à son habitation
- Contacter son assureur sans tarder et collecter des preuves (photographies) du sinistre
- Veiller aux personnes en difficulté (personnes âgées, personnes à mobilité réduite)
- Faire appel à des professionnels pour la remise en état de son habitation. Il s'agit de la bonne remise en route de ses réseaux, gaz, chauffage et électricité. Surtout ne pas brancher les appareils électriques s'ils sont mouillés et ne pas utiliser un chauffage d'appoint en continu. En cas d'utilisation de groupes électrogènes, veiller à respecter les consignes d'utilisation et à les placer à l'extérieur du bâtiment
- Etre prudent lors du nettoyage. Votre habitation peut être devenue insalubre, c'est pourquoi afin d'enlever l'eau, la boue et les objets flottants ou détruits, veiller à mettre des gants et des bottes. Le nettoyage à la brosse, aussi bien des objets, des bouches d'aération, des murs et des sols, doit se faire à l'eau et au détergent. Enfin, pour un dernier passage, désinfecter l'ensemble avec de la javel et laisser agir 30 minutes avant de rincer.
- Aérer souvent et chauffer très doucement pendant plusieurs jours afin d'assurer le séchage de votre habitation. Si certains murs ou des sols restent imbibés d'eau (laine de verre, laine de roche, placo plâtre, parquet flottant), appeler rapidement son assurance et les professionnels compétents.
- Prendre des précautions alimentaires. Jeter tous les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur / congélateur hors service. Avant de boire l'eau du robinet, s'assurer auprès de sa mairie qu'elle soit potable. Avant de remettre en service un puits, se renseigner auprès de sa mairie.
- Attendre la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner

L'essentiel des consignes	Pour plus d'informations
Ne pas s'engager dans une zone inondée	Consulter le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) disponible sur le site internet : http://www.cher.gouv.fr
 Gagner rapidement un point haut ou monter à l'étage	Autres liens internet utiles : Portail des risques majeurs : http://www.prim.net/ Rubrique « Ma commune face aux risques »
 Ecouter la radio et suivre les consignes, consulter également le site vigicrues : http://www.vigicrues.gouv.fr	Météo France Carte de vigilance : http://www.meteofrance.com/vigilance/index.html
 Fermer les portes et les fenêtres	Cartes de vigilance crues : http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/ la vigilance crues est une prévision sur 24 heures
 Couper le gaz et l'électricité	
 Ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours	
 Ne pas aller chercher vos enfants à l'école	